



# IRC

AOÛT 2016

## Etude sur les opportunités locales de financement pour l'assainissement familial en milieu rural dans la Gnagna

SaniEst est financé par l'Union européenne

IRC est une organisation professionnelle de réflexion et d'actions avec pour vision l'accès pour tous aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, proposant une approche à la fois différente et transformative. IRC travaille en partenariat avec les autorités locales et nationales, les organisations non-gouvernementales et les communautés urbaines et rurales, pour soutenir le développement de services pérennes.

Actuellement, IRC conduit des projets dans plus de 20 pays et des programmes d'envergure dans 7 pays de concentration en Afrique, Asie et Amérique latine. Les budgets programmatiques varient entre 2 et 16 million d'euros et sont mis en œuvre par une équipe de 80 personnes à travers le monde. Pour plus d'information, merci de consulter [www.ircwash.org](http://www.ircwash.org)

Ce document est produit par IRC Burkina Faso. Il est inspiré par des activités menées dans le cadre du programme SaniEst (financé par l'Union européenne).

**Design et mise en page :** Punt Grafisch Ontwerp

**En cas de questions :** <http://fr.ircwash.org/contactez-nous>

© IRC, 2016

Licence Creative Commons  
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0

**Plus d'information :** <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/nl/deed.en>

# **Etude sur les opportunités locales de financement pour l'assainissement familial en milieu rural dans la Gnagna**

# Table des matières

Liste des tableaux et figures.....	3
Sigles et abréviations.....	4
RESUME EXECUTIF .....	5
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
1.1. Contexte et objectifs de la mission .....	8
1.2. Méthodologie .....	8
<b>II. LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DANS LA PROVINCE DE LA GNAGNA .....</b>	<b>9</b>
2.1. Des taux d'accès faibles à l'assainissement des eaux usées et excréta .....	9
2.2. Des approches locales de durabilité contrariées par la faible évolution des interventions.....	9
2.3. Des limites perceptibles dans la consolidation d'un service d'assainissement durable.....	12
<b>III. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT ENDOGÈNES DE L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA PROVINCE DE LA GNAGNA .....</b>	<b>13</b>
3.1. Définition des concepts.....	13
3.2. Les sources institutionnelles de financement: les taxes communales .....	13
3.3. Les contributions à l'échelle des familles.....	14
3.4. Les sources de financement à l'échelle des communautés.....	15
3.5. Les autres sources de financement à l'échelle communale ou régionale .....	16
3.6. Potentiel de ressources endogènes mobilisables pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement .....	17
<b>IV. QUELLES RESSOURCES ENDOGÈNES POUR QUELLES ACTIVITÉS D'HYGIÈNE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LA PROVINCE DE LA GNAGNA.....</b>	<b>19</b>
4.1. Gestion du service communal d'assainissement .....	19
4.2. Communication pour le changement de comportement.....	19
4.3. La construction des ouvrages.....	20
4.4. La création de synergie entre les différentes sources de financement .....	22
<b>V. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'HYGIÈNE ET D'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>23</b>
5.1. Valoriser les expériences et les acquis du sous-secteur de l'assainissement.....	23
5.2. Renforcer la demande institutionnelle et sociale en hygiène et assainissement .....	23
5.3. Utiliser des outils adaptés de mobilisation des financements endogènes .....	23
5.4. Quel plan d'action pour la mobilisation et la valorisation des financements endogènes .....	23
<b>VI. CONCLUSION .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>26</b>

## Liste des tableaux et figures

Tableau 1 : Classification des ménages en fonction du financement des ouvrages d'assainissement.....	10
Tableau 2 : Attitudes des ménages sans latrine, vis-à-vis de l'assainissement .....	11
Tableau 3 : Synthèse des besoins des groupes de ménages pour l'accès à l'assainissement dans les communes rurales de la Gnagna .....	11
Tableau 4 : Inscription budgétaire pour le fonctionnement du service communal d'assainissement .....	14
Tableau 5 : Potentiel de financement endogène de l'assainissement dans la Province de la Gnagna.....	18
Tableau 6 : Financement des composantes de l'assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural dans la Gnagna – Burkina Faso.....	21
Tableau 7 : Plan d'action sommaire de valorisation des financements endogènes pour l'assainissement dans les communes rurales de la Gnagna – Burkina Faso .....	24
Figure 1 : Sources de financement endogènes mobilisables pour l'assainissement et la promotion de l'hygiène publique dans la Province de la Gnagna – Burkina Faso .....	18
Figure 2 : Système de financement durable de l'assainissement des eaux usées et excréta dans la Province de la Gnagna – Burkina Faso.....	22

## Sigles et abréviations

<b>ATPC</b>	Assainissement total Porté par la Communauté
<b>ATPL</b>	Assainissement Total Porté par les Leaders
<b>CCC</b>	Communication pour le Changement de Comportement
<b>CVD</b>	Comité Villageois de Développement
<b>IEC</b>	Information – Education – Communication
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PDS</b>	Président de Délégation Spéciale
<b>PN-AEPA</b>	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SANI EST</b>	Projet d'assainissement de l'Est
<b>SANITHON</b>	Appel public à contribution financière pour l'assainissement
<b>STMEA</b>	Service Technique Municipal de l'Eau et de l'Assainissement

# Résumé exécutif

Le Burkina Faso a conduit durant la période 2006-2015 à travers le Ministère chargé l'eau et dans le cadre des OMD, un programme sectoriel d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta, PN-AEPA (2006-2015). En matière d'assainissement des eaux usées et excréta, les objectifs fixés étaient d'atteindre en 2015 un taux d'accès des ménages de 57% en milieu urbain et 54% en milieu rural. A l'heure du bilan les résultats obtenus sont respectivement de 34% en milieu urbain et 12% en milieu rural. Bien que les objectifs n'aient pas été atteints, il faut se réjouir du fait que cette approche sectorielle a permis d'enregistrer des acquis majeurs qui ont permis d'améliorer ses performances : c'est d'abord l'enquête ENA en 2010 qui a établi la situation de référence et permis de prendre conscience du retard en matière d'assainissement et dont la conséquence a été l'apport de financements plus importants par les PTF. C'est ensuite la série d'outils et méthodes que les acteurs ont testés pour opérationnaliser la stratégie et la politique nationale d'assainissement.

Deux outils et méthodes ont marqué le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta durant cette période : C'est l'ATPC que les professionnels ont adapté au contexte du Burkina Faso pour l'appropriation de l'assainissement et la prise de décision des ménages de s'engager dans la construction de leurs ouvrages. C'est ensuite l'ATPL/SANITHON dont l'objectif est de mobiliser des financements locaux pour l'appui des populations dans la construction des ouvrages.

Comment mettre en synergie l'ensemble des outils et méthodes pour construire un modèle local de durabilité et de visibilité de l'assainissement afin de promouvoir l'adhésion et l'appropriation de l'assainissement par les populations ? C'est à cette question qu'IRC cherche à répondre dans le cadre du projet SaniEst sous le prisme du financement endogène de l'assainissement.

La durabilité des actions en faveur de l'assainissement familial ne sera atteinte que si et seulement si les bénéficiaires trouvent des mécanismes en leur propre sein pour financer de manière continue leurs besoins en assainissement. C'est pour explorer toutes les possibilités de financement au niveau local pouvant être mises au profit de l'accès durable et universel à l'assainissement familial dans la Province de la Gnagna que IRC à travers le projet SANIEST a commandité une étude sur les opportunités locales de financement pour l'assainissement familial en milieu rural dans la Province de la Gnagna au Burkina Faso.

L'étude devait répondre à quatre questions principales :

- Quelles sont les différentes possibilités ou sources de financement endogène existantes dans la Province de la Gnagna ?
- Pour chaque possibilité identifiée, comment elle se manifeste, quels sont ses acteurs, quel volume financier elle représente ?
- Quels sont les obstacles empêchant l'optimisation de la valorisation de ces possibilités de financement pour la cause de l'assainissement familial ?
- Quels sont les stratégies à développer pour canaliser ces possibilités vers l'assainissement familial ?

Au terme des investigations, les résultats obtenus sont les suivants :

**Quatre (4) formes d'opportunités principales de financement** de l'assainissement familial des eaux usées et excréta ont été identifiées :

- **Les taxes communales** : c'est une affectation du budget communal pour l'organisation et l'animation du service communal d'assainissement ;
- **Les solidarités à l'échelle des familles**, qui constituent un retour de l'ascenseur social pour les membres des familles de la diaspora restés dans les villages d'origine ; capter une partie des flux financiers interfamiliaux qui circulent dans le sens milieu urbain vers le milieu rural ;
- **Les solidarités à l'échelle des communautés** dont le plus important est le « Sani Paabou » issu de la culture locale doit être développé : c'est l'adaptation au domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta du « Koda Paabou » qui est un mécanisme de solidarité non monétaire encore opérante dans le milieu rural à cause de sa cohérence et son homogénéité ;
- **Les sources modernes de solidarité en cours de développement** : c'est d'intéresser les sources concernées au financement de l'assainissement familial :
  - Le mécénat qui s'inspire des valeurs culturelles locales de solidarité ;
  - La responsabilité sociale des entreprises en pleine expansion avec les ressortissants qui sont des opérateurs économiques ainsi que les unités d'orpillage qui s'installent dans la Province de la Gnagna.

### Les volumes de financement mobilisables

En dehors des sources modernes de solidarité dont le volume ne peut être identifié, les observations faites au cours de l'étude permettent d'évaluer le potentiel de financement endogène en moyenne à quatorze millions cinq cent mille (14.5) millions Francs CFA par an et par Commune pour les six communes rurales de la Province de la Gnagna dans lesquelles se sont déroulées les investigations.

### La stratégie de mobilisation

Ces opportunités ne peuvent prospérer que si on accepte **d'améliorer le paradigme actuel du financement de l'assainissement** en donnant plus de place au financement endogène, non pas en termes de volume mais en termes d'approche et de responsabilisation des parties intéressées locales.

Dans le contexte de pauvreté observée dans les différentes localités, ces différentes potentialités ne peuvent se développer que si on accepte d'appliquer les outils de mobilisation sociale et des financements (CCC/IEC, ATPC, ATPL/SANITHON) à différentes stades de conduite des programmes d'assainissement dans les différentes communes.

Les communes rurales de la Gnagna doivent ériger un modèle de participation pour l'acquisition des ouvrages d'assainissement au lieu de recevoir simplement des services. Les populations deviennent des décideurs, contribuant à planifier le développement de leur localité. Les pionniers des actions préparatoires pour asseoir ces modèles dans les communes ne sont autres que les différents projets. Ils doivent être portés par les conseils municipaux. Le développement de la prise en charge de l'assainissement des eaux usées et excréta par les financements endogènes est une méthode de dévolution des questions d'assainissement aux autorités locales. Elle rendra effective l'exercice de la compétence assainissement qui est transférée aux communes dans le cadre de la décentralisation.

Il faut **renforcer la complémentarité entre les différentes sources de financement en créant un cadre communal propice**. Les actions des parties prenantes doivent être orientées vers la nécessité de **construire un modèle de financement stable et soutenable de l'hygiène et l'assainissement**. Le socle de cette nouvelle démarche est le financement endogène qui fonde la responsabilité de la commune dans l'exercice de la compétence assainissement. L'étude montre que cela est possible dans toutes les six (6) communes de la Gnagna. En particulier les actions de certains PTF, gros contributeurs du secteur, ont tendance à déconstruire les embryons de durabilité. Ils devraient stimuler avec plus d'emphasis les actions à effets multiplicateurs et appuyer le développement des capacités et la gestion des connaissances et l'apprentissage sectoriel.

Pour réussir le financement endogène de l'assainissement dans la Gnagna, des actions cohérentes devraient être développées par les communes avec l'appui des ONG, dans le cadre des projets et programmes en cours d'exécution dans la province.

### Recommandations clés

#### • Etat et les projets et programmes

Les projets et programmes comme SaniEst doivent travailler à mettre en route les bases essentielles de la prise en main du financement de l'assainissement par les communautés.

Chaque acteur doit conduire et respecter les points suivants pour donner tout le succès au processus de financement endogène de l'assainissement familial dans la province de la Gnagna.

#### • Les communes :

- Conduire des activités de coordination de l'assainissement familial au sein de chaque commune ;
- Construire un modèle consensuel de développement des services d'hygiène et d'assainissement au niveau communal ;
- Conduire de façon pérenne toutes les activités porteuses de changement de comportements (mise en place des cellules de l'assainissement) ;
- Susciter l'implication des individus et des privés endogènes au financement de l'assainissement ;
- Créer un marché des services d'assainissement en formant des maçons constructeurs et en suscitant l'installation de boutiques d'assainissement ;
- Identifier et animer des actions pourvoyeuses de fonds à injecter uniquement dans l'assainissement familial ;
- Intégrer les financements extérieurs dans le modèle de financement communal.

#### • Au sein des villages

- Elaborer avec l'appui des cellules de l'assainissement de la commune ou des projets les plans simplifiés et les mécanismes de financement de l'assainissement ;
- Mettre en place un nouveau concept en s'inspirant de la culture locale de solidarité entre les habitants d'une unité homogène culturelle tel que SANI PAABOU.

• **L'assistance à la maîtrise d'ouvrage par les ONG, projets et programmes:**

- Apporter l'appui aux communes pour la planification ;
- Apporter l'appui aux communes pour l'organisation de dispositifs de communication à l'endroit des composantes de la société ;
- Accompagner les communes à la conception d'outils de mobilisation et de gestion des fonds en provenance des individus ou des associations ;
- Accompagner la sensibilisation des conseillers communaux et des leaders communautaires pour déclencher la priorisation des actions au profit de l'assainissement familial.
- Utiliser des méthodes d'animation et de promotion de l'assainissement qui permettent de disposer de plan d'action simplifié avec nécessairement un mécanisme de financement endogène au sein des villages avant tout apport extérieur ;
- Inscrire leur financement et leurs actions dans le cadre des plans d'action des villages afin d'accélérer l'accès à l'assainissement familial.

# I. Introduction

## 1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Burkina Faso a conduit durant la période 2006-2015 à travers le Ministère chargé l'eau et dans le cadre des OMD, un programme sectoriel d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta, PN-AEPA (2006-2015). En matière d'assainissement des eaux usées et excréta, les objectifs fixés étaient d'atteindre en 2015 un taux d'accès des ménages de 57% en milieu urbain et 54% en milieu rural. A l'heure du bilan les résultats obtenus sont respectivement de 34% en milieu urbain et 12% en milieu rural avec des disparités régionales. Le taux d'accès à l'assainissement dans la région de l'Est dont dépend la Province de la Gnagna est de 7.3%. L'approche sectorielle a permis d'enregistrer des acquis majeurs qui ont permis d'améliorer ses performances : enquête ENA en 2010 qui a permis de prendre conscience du retard de l'assainissement et d'apporter des financements plus importants et des outils et méthodes que les acteurs ont testés pour opérationnaliser la stratégie et la politique nationale d'assainissement.

SaniEst est une initiative d'amélioration durable de l'assainissement familial dans six Communes rurales de la Province de la Gnagna, cofinancée par l'UE et mise en œuvre par IRC et Helvetas Swiss Intercoopération. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une approche locale est développée. En occurrence, les moyens financiers pour assurer la relation entre les opérateurs privés locaux et les ménages pour construire les ouvrages proviennent de l'aide extérieur (État, PTF, ONG). A l'issue de la première année d'exécution du projet, sur 6000 demandes enregistrées, 3800 latrines ont pu être réalisées sur prise en charge des coûts des matériaux importés et de la main d'œuvre des maçons, soit en moyenne 45 000 Francs CFA par latrine. Face à cette faiblesse des moyens financiers du projet pour juguler cette demande locale et dans l'optique de rechercher des solutions durables pour l'accès universel à l'assainissement envisagé en 2030, IRC a commandité cette étude pour investiguer le potentiel de financement qui pourrait provenir de la solidarité locale souvent mise en lumière dans la gestion des faits sociaux, des guichets locaux de financement, et très peu mis à profit pour adresser les questions d'accès aux ouvrages d'assainissement.

L'objectif général de l'étude est d'explorer toutes les possibilités existantes de financement au niveau local pouvant être mises au profit de l'accès durable et universel à l'assainissement familial dans la Province de la Gnagna.

Pour répondre à cet objectif les investigations se sont fortement orientées à apporter des réponses aux questionnements suivants :

- Quels sont les différentes possibilités ou sources de financement endogène existantes dans la Province de la Gnagna ?
- Pour chaque possibilité identifiée, comment elle se manifeste, quels sont ses acteurs, quel volume financier elle représente ?
- Quels sont les obstacles empêchant l'optimisation de la valorisation de ses possibilités de financement pour la cause de l'assainissement familial ?
- Quels sont les stratégies à développer pour canaliser ces possibilités vers l'assainissement familial ?

## 1.2. MÉTHODOLOGIE

Les réponses aux différentes questions capitalisent d'abord les pratiques actuelles avant d'investiguer les différents mécanismes de soutien pour l'acquisition des biens et services par les ménages vivant dans la Province de la Gnagna. Les données ont été collectées auprès des acteurs actuels de projets. Puis, des enquêtes ont été menées auprès de 179 ménages et 9 focus-groups. Les autorités communales ainsi que des leaders d'opinion ont été également entretenus sur les questions d'hygiène et d'assainissement. Les investigations ont été étendues aux ressources non monétaires ainsi que le cadre de la promotion de la durabilité des services d'hygiène et d'assainissement.

## II. La problématique du développement des services d'assainissement dans la province de la Gnagna

### 2.1. DES TAUX D'ACCÈS FAIBLES À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRÉTA

La Province de la Gnagna, dont le chef-lieu est la ville de Bogandé, est située dans la Région de l'Est. En 2006, le recensement de la population donnait 408 664 habitants. Elle est estimée à 536 643 habitants en 2016. La principale occupation des populations est une agriculture de subsistance dont les surplus sont revendus sur le marché local. L'élevage est la seconde activité : la Région est réputée pour ses marchés à bétail dont les acheteurs accourent de plusieurs localités mais aussi des pays limitrophes de la sous-région (Bénin et Nigéria notamment). L'enquête ENA 2010 situait le taux d'accès à l'assainissement familial dans la Province de la Gnagna à 0.4%. Sur le plan du comportement, 93.2% des habitants déféquaient à l'air libre. En 2015, dans la Région de l'Est dans laquelle se trouve la Province de la Gnagna, ce taux est passé à 9.5%, en dessous du taux national qui est de 12%.

#### Présentation de la province – Région de l'Est

**Chef-lieu :** Bogandé ;  
**Nombre de communes :** 7 dont 6 communes rurales ;  
**Population :** 408 669 habitants (RGPH 2006) ;  
**Population (2016) :** 536 643 habitants ;  
**Taux d'urbanisation :** 3.7% (RGPH 2006).

### 2.2. DES APPROCHES LOCALES DE DURABILITÉ CONTRARIÉES PAR LA FAIBLE ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS

Les données qualitatives collectées permettent de classer les ménages des six communes rurales de la province en deux groupes avec des sous-groupes :

**Groupe 1 :** Les ménages qui disposent d'une latrine familiale. Ils représentent 66% des ménages de l'échantillon. Ce groupe se subdivise en deux sous-groupes : ceux qui ont auto-construit leur latrine sans subvention, et ceux qui ont acquis leur latrine grâce à une subvention d'un projet ou d'un programme d'assainissement.

**Sous-groupe 1-1 :** les ménages qui ont auto-construit leur latrine. Ils représentent moins de 1% des ménages possédant des latrines. Ces ménages se sont engagés seuls sans l'intervention d'aucune aide extérieure pour réaliser une latrine.

**Sous-groupe 1-2 :** Les ménages qui ont construit des latrines grâce à une subvention d'un projet ou d'un programme d'assainissement. Ils représentent 99% des ménages possédant une latrine. Leur contribution était essentiellement la réalisation de la fosse, l'apport des agrégats ; l'apport des briques en banco pour la superstructure ; l'apport d'eau pour la maçonnerie (les travaux) et parfois de la main d'œuvre non qualifiée pendant les travaux de construction de la latrine. Plus de 50% de ces ménages déclarent avoir apporté à manger ou à boire aux personnes qui sont venues aider à construire leur latrine.

Sur la base de critères qui leur sont propres, les communautés sont capables de fixer le niveau de participation de chaque ménage à l'acquisition de son installation d'assainissement dans le cadre d'une stratégie globale de la communauté pour atteindre le stade FDAL. En fonction des capacités des différents ménages à se prendre en charge, cette participation peut aller jusqu'à l'auto-construction complète de la latrine. Les postes de dépenses non couvertes peuvent relever d'autres mécanismes de financement ou de prises en charge comme ci-dessous.

Les entretiens des focus groups ont permis de déceler les voies et moyens utilisés actuellement par les ménages dans les six (6) communes de la province de la Gnagna pour acquérir des ouvrages d'assainissement et plus spécifiquement les latrines. Pour ceux qui ont auto-construit leur latrine les coûts ont été couverts soit par des fonds propres, soit avec une aide financière acquise auprès de démembrements de la famille vivant dans d'autres localités.

Les autres ménages équipés ont tous acquis leurs latrines grâce à l'appui d'un projet. Si on extrapole le résultat de cette enquête aux futurs acquéreurs de latrine, on peut dire que plus de 80% des ménages vivant dans la Province de la Gnagna seront fortement dépendants des apports externes pour la réalisation des latrines familiales.

**TABLEAU 1 CLASSIFICATION DES MÉNAGES EN FONCTION DU FINANCEMENT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

Commune	Échantillon De l'enquête	Nombre de ménages disposant d'une latrine	Sous-groupes de ménages disposant de latrine (%)	
			G1-1 (Ménages non subventionnés)	G1-2 (ménages subventionnés)
Bilanga	40	19	-	100%
Piela	25	14	-	100%
Coalla	25	16	-	100%
Liptougou	39	21	-	100%
Thion	15	9	-	100%
Manni	35	22	4.54	95.46
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>101</b>	<b>0.99</b>	<b>99.01</b>

Les enquêtes ménages et les focus group ont permis de percevoir qu'en termes d'appui, ces projets apportent de manière concrète les éléments suivants aux ménages :

- Du ciment et du fer à béton pour la construction de la dalle et des canaux de ventilation des latrines. C'est une situation reconnue dans tous les focus group et plus de 90% des ménages enquêtés ont cité cet appui des projets.
- La prise en charge de la main d'œuvre du maçon pour la construction de la latrine. C'est aussi un appui reconnu dans tous les échanges avec les responsables et personnes ressources rencontrés pendant l'étude et plus de 80% des chefs de ménages interviewés ont cité cet appui apporté par différents projets dont SaniEst.

Cette approche de subvention, bien que présentant des avancées par rapport aux pratiques de la prise en charge totale de la construction des ouvrages, reste encore insoutenable à long terme.

En effet, l'approche des projets et des programmes de promotion de l'assainissement familial dans la province est fortement basée sur le principe de la subvention. Ces apports vont du don des matériaux de construction (ciment, fer à béton), la fourniture d'une dalle de défécation, la construction de l'infrastructure (construction de la fosse et pose de la dalle et de la ventilation) jusqu'à la livraison d'une latrine clé en main, y compris la construction de la superstructure.

En plus de ces appuis aux ménages, des actions de sensibilisation sont financées par les projets et programmes au profit des populations. Ces actions s'illustrent par la présence d'animateurs, d'hygiénistes au niveau village et des superviseurs de la question de

l'assainissement qui exécutent des activités de sensibilisation et de marketing social de l'assainissement dans les villages et des six communes rurales de la province de la Gnagna.

**Groupe 2 :** Les ménages qui ne disposent pas encore de latrine familiale. Ils représentent 44% des ménages de l'échantillon. Les membres de ces ménages défèquent dans les latrines des ménages voisins, dans des latrines publiques ou à l'aire libre. Ce groupe se subdivise en trois sous-groupes dans l'expression des besoins et engagements pour obtenir une latrine.

**Sous-groupe G2-1:** Les ménages qui disent ne pas avoir de moyen financier pour réaliser une latrine. Ces ménages représentent 61.5% des ménages enquêtés qui n'ont pas d'ouvrage d'assainissement familial. Ils espèrent avoir un appui extérieur comme un projet pour disposer d'une latrine. Ils sont disposés à faire la fosse et apporter les agrégats comme tous les autres ménages qui ont reçu l'appui des projets. Leur position semble être influencée par les approches actuelles de subvention de l'assainissement familial.

**Sous-groupe G2-2 :** Les ménages qui sont disposées à autofinancer leur latrine dès qu'ils auront des moyens. Ils représentent 14 % des ménages n'ayant pas de latrine. Ce sont des ménages qui disent être suffisamment sensibilisés et disposés à construire leur latrine sans aucune aide extérieure.

**Sous-groupe G2-3 :** Les ménages dont la réalisation d'une latrine n'est pas une priorité pour leur famille. La défécation à l'aire libre n'est pas perçue comme un problème. 25% des ménages n'ayant pas de latrines sont dans ce sous-groupe.

**TABLEAU 2** ATTITUDES DES MÉNAGES SANS LATRINE, VIS-À-VIS DE L'ASSAINISSEMENT

Commune	Échantillon de l'enquête	Nombre de ménages enquêtés ne disposant pas de latrine	Sous-groupes de ménages ne disposant pas de latrine (%)		
			G2-1 (attente de subvention)	G2-2 (volonté d'auto-construction)	G2-3 (Latrine n'est pas une priorité)
Bilanga	40	21	66,7	23,8	9,5
Piela	25	11	63,6	9,1	27,3
Coalla	25	9	88,9	0,0	11,1
Liptougou	39	18	44,4	22,2	33,3
Thion	15	6	66,7	0,0	33,3
Manni	35	13	53,8	7,7	38,5
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>78</b>	<b>61,5</b>	<b>14,1</b>	<b>24,4</b>

Le tableau qui suit, établit les besoins complémentaires pour les différents sous-groupes de ménages et les propositions d'option de solutions à envisager.

**TABLEAU 3** SYNTHÈSE DES BESOINS DES GROUPES DE MÉNAGES POUR L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES RURALES DE LA GNAGNA

Sous-Gruppe	Les besoins pour l'assainissement	Les solutions à apporter
<b>Sous-groupe 1-1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation hygiénique des ouvrages ;</li> <li>Entretien et maintenance de la latrine ;</li> <li>Vidange de la latrine en cas de remplissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les ménages sur leur responsabilité dans l'utilisation hygiénique des ouvrages, leur maintenance et leur vidange selon les règles de l'art et les possibilités d'utiliser les sous-produits pour les amendements en agriculture.</li> </ul>
<b>Sous-groupe 1-2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation hygiénique des ouvrages ;</li> <li>Entretien et maintenance de la latrine ;</li> <li>Vidange de la latrine en cas de remplissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les ménages sur leur responsabilité dans l'utilisation hygiénique des ouvrages, leur maintenance et leur vidange selon les règles de l'art et les possibilités d'utiliser les sous-produits pour les amendements en agriculture.</li> </ul>
<b>Sous-groupe 2-1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations sur les possibilités de financement de l'assainissement familial ;</li> <li>Équipement de latrines pour ne plus déféquer à l'air libre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les ménages sur la mise à contribution des diverses solidarités endogènes pour l'auto-prise en charge de l'assainissement familial.</li> </ul>
<b>Sous-groupe 2-2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement de latrines pour ne plus déféquer à l'air libre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les ménages pour réaliser leurs ouvrages d'assainissement familial dans des conditions financières optimales.</li> </ul>
<b>Sous-groupe 2-3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre l'utilité de l'assainissement des eaux usées et excréta ;</li> <li>Équipement de latrines pour ne plus déféquer à l'air libre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les ménages sur l'hygiène et l'assainissement : les inconvénients de la défécation à l'aire libre, la nécessité de s'équiper de latrine et les bénéfices pour la santé.</li> </ul>

### 2.3. DES LIMITES PERCEPTIBLES DANS LA CONSOLIDATION D'UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT DURABLE

Les informations et les données collectées montrent que l'approche actuelle est assise sur une subvention indéfinie par les pouvoirs publics ou les PTF et l'apport de chaque ménage. Les différentes solidarités locales et mobilisations de fonds locaux doivent être davantage explorées afin de construire progressivement une durabilité basée sur des fonds endogènes solidaires.

Les pratiques actuelles, non seulement mettent en second plan la contribution des financements endogènes, mais ne leur offrent pas un espace d'expression ; or ces financements sont le fondement d'un assainissement durable dans les différentes communes car ils sont pérennes malgré la faiblesse de leur volume actuel.

Les interventions individuelles ou collectives doivent consolider l'auto-prise en charge de l'assainissement par les entités communautaires afin de répondre aux préoccupations essentielles :

- **Construire de nouvelles latrines** : l'action doit être portée en direction des ménages du groupe 2, c'est-à-dire les ménages qui ne disposent pas encore de latrines. En effet même si les groupes 1-1 ou 1-2 ont aussi besoin de renouveler leur latrine dans le futur, les expériences empiriques montrent que les ménages qui ont intégré l'habitude d'utiliser une latrine ont du mal à retourner dans la nature pour la défécation. Cependant, des membres d'un ménage peuvent retourner à nouveau à la défécation à l'aire libre suite à l'augmentation du nombre de ses utilisateurs (pression sur l'ouvrage), à l'éboulement ou au remplissage de leur latrine à cause de leur incapacité à entretenir les ouvrages.
- **Avoir de bonnes pratiques d'hygiène** : Par des moyens de sensibilisation, les interventions doivent aider à maintenir ou favoriser les pratiques et les bons comportements en assainissement (hygiène). L'action doit être orientée en direction de tous les ménages toutes catégories confondues. C'est elle qui servira à élever progressivement le niveau de l'assainissement dans les communes rurales de la Gnagna. C'est la réussite des actions au profit de l'adoption des comportements hygiéniques qui donnerait tout son sens à l'équipement des ménages en ouvrages dans les communes.

- **Gérer les boues de vidange** : Les focus group montrent que les populations vidangent très rarement leur latrine ; la construction d'une nouvelle latrine est la pratique la plus répandue. Il faut appuyer le développement de la profession de vidangeurs pour, d'une part, promouvoir la vidange des fosses au lieu de la reconstruction de nouvelles latrines, et d'autre part, valoriser les boues de vidanges dans l'agriculture.

# III. Opportunités de financement endogènes de l'hygiène et l'assainissement dans province de la Gnagna

## 3.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

Dans ce chapitre, les diverses formes de contributions endogènes pour le financement des biens socioéconomiques sont analysées. Celles qui peuvent être valorisées pour l'équipement des ménages en ouvrages d'assainissement familial sont identifiées. L'analyse tient compte des deux notions suivantes :

**Financement endogène** : c'est un flux monétaire ou non monétaire mobilisé localement auprès des personnes vivant dans les communautés villageoises ou qui vivent ailleurs mais qui ont des liens divers avec les ménages de la commune concernée (diaspora, ressortissants vivants dans d'autres localités du pays).

**Financement exogène** : C'est un flux monétaire mobilisé auprès de partenaires techniques et financiers de la commune.

Suivant ces définitions, l'étude a révélé que les populations de la Gnagna disposent de diverses sources potentielles de financement endogène des investissements sociaux. Les paragraphes suivants donnent la caractérisation de ces sources de financement, leur destination actuelle et celles qui peuvent être mobilisées pour la promotion de l'assainissement et l'hygiène. Les paramètres suivants ont été utilisés pour les caractériser et les différencier :

- Comment la source de financement se manifeste ?
- Qui sont les acteurs de la source de financement ?
- Quel volume de financement peut enregistrer la source ?
- Comment peuvent-elles être affectées à l'hygiène et l'assainissement ?

## 3.2. LES SOURCES INSTITUTIONNELLES DE FINANCEMENT: LES TAXES COMMUNALES

Dans tous les entretiens réalisés auprès des responsables communaux, la taxe communale est citée comme une source endogène. Il faut cependant noter que ces taxes communales actuellement mobilisées sont insuffisantes pour prendre en charge les besoins de financement des différentes activités dont les communes sont responsables.

Les taxes communales au niveau des communes rurales de la province sont des recettes collectées au niveau des contribuables. Elles sont fixées par le conseil communal et le recouvrement est fait par un ou deux agents municipaux. L'assiette fiscale est généralement basée sur les quelques équipements marchands que sont les marchés, les gares routières, les aires d'abattage installés dans les communes. Les propriétaires des outils tels les charrettes, les fusils de chasse sont parfois taxés.

L'AEP et l'assainissement sont des compétences transférées aux communes suivant le code général des collectivités territoriales. Les communes devraient avoir des unités de gestion de ces compétences, en l'occurrence un service technique municipal d'eau et d'assainissement. Aussi le projet SaniEst a demandé une inscription budgétaire annuelle de 1.8 millions F CFA par commune. Ce montant devrait atteindre 3.6 millions FCFA à la dernière année du projet. En référence au budget 2016, ce dernier montant représente entre 3 et 9% des frais de fonctionnement de chaque commune et entre 1% et 2% du budget communal. En dehors de cette contrepartie au projet, aucune autre ligne budgétaire n'est spécifiquement affectée à l'assainissement. Toutes les communes ont tenté tant bien que mal d'exécuter cette disposition malgré les difficultés liées aux possibilités de gestion budgétaires. Ces fonds sont uniquement dédiés à la prise en charge et aux frais de fonctionnement d'un technicien communal de niveau 2ème cycle des lycées et collèges. Ce dernier peut représenter l'embryon d'un service technique communal pour l'eau et l'assainissement. Sur la base d'une hypothèse de 10% du budget de fonctionnement à affecter à l'AEPHA, on pourrait mobiliser en moyenne 8 millions FCFA par an pour financer le fonctionnement du service. Ce montant varie entre 4 millions FCFA (Thion) et 12,5 millions FCFA (Manni). Le transfert de ressources financières de l'état vers les communes constituera le fonds d'investissement pour chaque commune.

**TABLEAU 4** INSCRIPTION BUDGÉTAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Commune	Référence budgétaire 2016		
	Ratio du budget de fonctionnement (%)	Ratio du budget global (%)	Hypothèse d'affectation au budget du fonctionnement (10%) (FCFA)
Bilanga	3,7	1,3	9 768 004
Manni	2,9	1,1	12 487 955
Thion	8,8	1,9	4 112 314
Piéla	3,8	1,0	9 380 931
Coalla	5,1	1,7	7 067 745
Liptougou	6,4	1,7	5 647 419
Moyenne	4,5	1,4	8 077 395

### 3.3. LES CONTRIBUTIONS À L'ÉCHELLE DES FAMILLES

Ce sont des contributions faites par des individus en raison des liens de parenté directe ou par alliance. Les contributions sont de deux ordres : sous forme de force de travail (Thithion Paabou) et sous forme monétaire (l'auto-prise en charge des ménages, la solidarité interfamiliale, le « Thiourgou »).

- **Le « THITHION PAABOU »**

C'est une forme de solidarité qui consiste à apporter une aide matérielle à sa belle-famille, le plus souvent dans les travaux champêtres.

Les jeunes gens mobilisent leurs camarades, amis et parents pour apporter un appui à la belle famille. L'aide peut être apportée à plusieurs reprises à la même famille. C'est une forme assez fonctionnelle et fortement utilisée en milieu rural de la province de la Gnagna.

Suivant les estimations faites durant les focus group, au cours de l'année, au moins 2 ménages par village reçoivent cette aide. Chaque ménage peut recevoir l'appui d'un groupe de travail d'au moins 20 hommes-jours. On peut globalement estimer qu'à travers cette forme, les six communes rurales de la Gnagna (environ 281 villages rurales) mobilisent une force de travail d'au moins 11 000 Homme-jours pour l'entraide à la culture des champs. Si on évalue cette force de travail en raison de 1 000 Francs CFA par homme-jour<sup>1</sup>, on peut conclure qu'on a une valeur moyenne de onze (11) millions de francs CFA/an dans cette forme d'entraide au sein des communes rurales de la Gnagna.

Dupliqué au niveau de l'assainissement, il peut s'agir simplement de construire une latrine pour sa belle-famille avec l'aide de ses amis et parents de la même classe d'âge. Mais le Thithion Paabou a un caractère aléatoire et ne peut donc pas être planifié dans le cadre d'un plan d'action.

- **L'auto-prise en charge des ménages**

Les ménages sont en fait les véritables maîtres d'ouvrage des installations d'assainissement. Ils devront dans tous les cas apporter leur contribution à la construction et prendre en charge l'entretien et la gestion de leur latrine.

Dans tous les villages visités, la dynamique de la participation est déjà en marche. En effet les résultats des entretiens au sein des ménages ou les focus groups montrent que la participation des ménages à l'acquisition des ouvrages d'assainissement familial est entrée dans les habitudes. Selon les résultats de l'enquête, 14% des personnes qui ne disposent pas de latrines (soit 6% de l'échantillon) sont disposés à auto-construire des latrines dans un proche avenir. Cela correspond en moyenne à 36 à 40 latrines par commune et par an.

- **La solidarité interfamiliale**

Ce sont des contributions financières faites directement aux ménages de façon personnalisée en raison de liens de parenté ou d'amitié. L'étude relève qu'au moins 20% des ménages enquêtés disent avoir reçu des fonds en provenance de la diaspora (parents ou ressortissants de leur village) pour financer un besoin de la famille. Les sommes reçues sont en moyenne de 5000 FCFA par an et par ménage.

<sup>1</sup> Valorisation de la main d'oeuvre non qualifiée : 1 000 FCFA/jour en moyenne.

En faisant une simulation sur la base des projections du recensement général de la population de la Province de la Gnagna (RGPH-2006 : 408 669 habitants ; Projection ENA 2010 : 455 719 habitants) on peut estimer qu'environ 9 100 ménages ou 1300 ménages en moyenne par commune bénéficient de l'aide en provenance d'un parent ou ressortissant de la province. Cela représente une moyenne de 6.5 millions francs CFA de flux monétaire qui arrive aux ménages par an et par commune.

Le flux d'aide inter-ménages est affecté principalement aux postes de dépenses suivants : scolarité des enfants, achats de vivres, soins médicaux, communications téléphoniques, équipements divers du ménage. La proportion orientée spécifiquement vers l'assainissement se limite à 10% des cas : en supposant que les sommes injectés ont permis de couvrir la subvention (45 000 FCFA/latrine) cela correspondrait à la subvention de 14 latrines par commune et par an. La contrepartie (eau, agrégats, confection des briques) a été certainement mobilisée par les ménages bénéficiaires.

C'est une importante source pour les ménages. Toute la question est de créer les conditions pour que l'assainissement soit priorisé dans l'utilisation des fonds collectés.

- **Le « Thiourgou »**

C'est la forme de solidarité exprimée à un ménage par toute la communauté pendant les funérailles d'un parent. L'aide apportée dans cette forme de solidarité peut être de plusieurs ordres. On dénombre des apports directs d'une force de travail, des apports de dons en espèces ou en nature. Cette forme de solidarité permet aux ménages de disposer de moyens en nature ou en espèces, allant de 300 000 à 1 500 000 francs CFA, pour faire face aux dépenses.

Etant exprimé pendant des moments de peine, sa projection dans la globalité est inopportune. En plus, dans certaines communautés, il est moralement inacceptable que ces événements sociaux soient une occasion d'enrichissement ou d'investissement pour les familles. Ce qui doit être promu, c'est la construction de latrines pour les participants aux cérémonies de funérailles. A cause de l'affluence durant ces cérémonies, un Thiourgou par village et deux latrines par Thiourgou permettra de contribuer non seulement à réduire les risques sanitaires durant ces cérémonies mais aussi à léguer au ménage soutenu un investissement après la cérémonie et à sensibiliser les populations à la construction et à l'utilisation des latrines.

### 3.4. LES SOURCES DE FINANCEMENT À L'ÉCHELLE DES COMMUNAUTÉS

Les informations recueillies au cours des travaux de terrain montrent que les communautés vivant dans la province de la Gnagna utilisent des formes de soutien et d'entraide mutuelle pour résoudre des problèmes qui se posent aux ménages. Il existe deux formes à l'échelle des communautés villageoises ou de quartier : les organisations associatives à base confessionnelle et le « KODA PAABOU ».

- **La forme associative : La collecte de fonds de solidarité par les organisations à base confessionnelle.**

Ce sont des organisations non formelles qui sont créées par des communautés religieuses. Elles sont présentes dans plusieurs villages de la province. Les leaders de ces organisations sont le plus souvent les responsables religieux comme les catéchistes, les pasteurs et les imams. Ils mobilisent les fonds grâce à des quêtes effectuées à l'occasion des cultes.

Ces organisations apportent parfois des aides de solidarité à des ménages classés vulnérables. Elles définissent des critères de sélection des ménages auxquels l'aide sera apportée. Les personnes le plus souvent soutenues sont les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap.

Selon les estimations faites par les focus group, ces organisations permettent de mobiliser en moyenne 50 000 francs CFA par organisation et par année auprès des fidèles. Il n'a pas été possible de dénombrer ces organisations. Cependant, en estimant qu'on retrouve au moins une de ces organisations à base confessionnelle par regroupement de cinq (5) villages ; les 281 villages des communes rurales de la Gnagna pourraient mobiliser environ 3 millions francs CFA par an.

La quasi-totalité de l'appui fourni par ces organisations est affectée à des dépenses pour offrir des denrées alimentaires, des vêtements, ou à l'achat de médicaments pour des bénéficiaires en situations d'urgence ou de précarité. Dans aucune commune, les fonds mobilisés par les communautés religieuses n'ont été affectés à l'assainissement familial.

Suivant les déclarations de plusieurs personnes rencontrées, elles pensent que c'est par un manque de priorisation de la problématique de l'assainissement que ces organisations n'affectent pas des appuis à l'acquisition des latrines. Elles pensent que des actions de sensibilisation de proximité pourront susciter un intérêt de la question de l'assainissement au sein de ces organisations. Dans tous les

cas, cette solidarité organisée par les communautés religieuses ne peut être incluse dans une stratégie globale en raison des risques d'ingérence d'un état laïc dans une communauté religieuse. Cependant les ouvrages réalisés doivent être comptabilisés dans le cadre de l'auto-construction.

- **La solidarité dans les sociétés traditionnelles : le « KODA PAABOU »**

C'est une forme de solidarité qui consiste à apporter de l'aide à un membre de la communauté pour des travaux agricoles. Chaque individu peut déclencher cette solidarité à son profit. C'est une forme d'entraide assez fonctionnelle et fortement utilisée chaque année.

La force de travail affectée à cette forme de solidarité peut atteindre 20 homme-jours pour le ménage qui en bénéficie. Les estimations données au sein des focus group montrent que cette forme d'appui peut toucher environ 1 400 ménages dans les six communes rurales par an.

En matière d'assainissement cette force de travail peut être dupliquée de la manière suivante. La valorisation la mieux adaptée de cette forme de solidarité est l'utilisation de la force de travail pour creuser les fosses des latrines et réunir les agrégats pour la construction des latrines. On pourrait la dénommer le « Sani Paabou ». Concrètement, cela correspond à 1400 latrines dont la valeur de la force de travail est estimée à 21 millions FCFA, soit en moyenne 3.5 millions de FCFA par an et par commune.

### 3.5. LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT À L'ÉCHELLE COMMUNALE OU RÉGIONALE

Il existe trois formes de financements mobilisables à l'échelle communale ou régionale: fonds mobilisés par les organisations de la société civile (organisations associatives locales laïques), et deux autres formes encore faiblement développées : la responsabilité sociale des entreprises, le mécénat. Ces apports monétaires sont considérés comme des fonds endogènes.

- **Financements mobilisés par les organisations de la société civile locales**

Ce sont des structures organisationnelles formellement reconnues par l'administration. Leurs degrés de dynamisme sont variables. Pendant qu'un petit nombre sont dynamiques et participent activement à la vie des communes, d'autres restent inactives. Elles sont animées par des femmes et/ou des hommes ou par des jeunes des communes rurales.

Ces structures ont des domaines d'activités diversifiés. On note cependant qu'elles ont toutes des volets d'entraide, de solidarité communautaire. On en dénombre au moins 60 associations enregistrées sous la loi 064-2015/CNT portant liberté d'association du 20 octobre 2015.

Chaque année ces organisations apportent des appuis aux villages à travers des travaux d'intérêt commun. Ces actions sont parfois des journées de salubrité.

D'une manière globale, selon les estimations faites suivant les déclarations enregistrées dans les focus group et au niveau des entretiens avec les responsables communaux, ces organisations peuvent mobiliser une force de travail d'environ 500 homme-jours par commune et par année. Cette force de travail valorisée peut être estimée en moyenne à 3 500 000 francs CFA pour chaque commune et par année. Bien que relativement faible, des actions de sensibilisation peuvent aider à relever cette contribution des associations locales. Actuellement, elles ne sont pas orientées vers les services d'assainissement.

- **La responsabilité sociale des entreprises**

Dans la politique de l'Etat, il est prévu le financement des différentes communes par les unités économiques installées dans la Région ou ailleurs sous la forme de responsabilité sociale des entreprises. Ce sera une source de mobilisation de financement pour le développement de la Province de la Gnagna. Dans la Province de la Gnagna, les principales unités économiques qui peuvent contribuer sont les sociétés minières et les unités informelles d'orpaillage.

- **Le mécénat**

Les investigations ont permis de constater que des ressortissants de la province apportent parfois des appuis au développement de leur commune. Ce sont des contributions de personnes physiques ou morales qui financent les besoins des populations en plaçant des sommes auprès des associations ou des communes pour réaliser des infrastructures socio-économiques.

Il y a quelques exemples : Dans la commune de Manni, un ressortissant a fait une donation de 12 millions de francs CFA pour doter le service d'état civil d'un bâtiment. Dans la commune de Liptougou, quatre villages ont bénéficié chacun d'un forage positif d'un coût estimatif de 24 millions de francs CFA.

Il s'agit de faire un plaidoyer pour intégrer l'assainissement familial dans l'utilisation de ce genre de

financement car la construction d'un bâtiment communal ou la réalisation d'un forage peut bénéficier d'allocations budgétaires de la part de l'état.

Le mécénat est une grande source de financement parce qu'il correspond au fonds culturel du Burkina y compris la Province de la Gnagna. La solidarité est une valeur qu'on doit exploiter pour contribuer à l'accélération de l'accès aux services d'assainissement. Les expériences menées par WaterAid dans le cadre d'ATPL/Sanithon montrent qu'on pourrait l'étendre aux différentes Régions du Burkina Faso.

### 3.6. POTENTIEL DE RESSOURCES ENDOGÈNES MOBILISABLES POUR LA PROMOTION DE L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT

#### • Les taxes communales

Les taxes communales sont des moyens mobilisés auprès des usagers pour permettre aux différentes communes de jouer leur rôle régalié et d'organisation du développement local. Dans le cas de l'assainissement, il s'agit d'assurer la planification, la régulation et le monitoring des services d'assainissement. Une ligne budgétaire doit être consacrée à l'assainissement. Les hypothèses actuelles la situent à 8 millions par an (voir tableau 4). Elle est stimulée par l'incitation au civisme fiscal et la redevabilité des mairies envers leurs communautés.

#### • Les solidarités à l'échelle des familles

Les financements mobilisables à l'échelle des familles prennent deux formes : l'auto-prise en charge totale par les ménages de la construction de leurs latrines, les solidarités interfamiliales.

Les hypothèses de calcul pour les formes de solidarité qui suivent sont basées sur l'expression des avis collectés au cours des focus groups et les enquêtes ménages, qui sont plutôt qualitatifs. Le rythme actuel de réalisation des latrines dans le cadre du projet SaniEst et la répartition des ouvrages entre les différentes formes de solidarités :

- **La capacité d'autofinancement** par commune est calculée sur la base du rythme d'exécution actuel et un taux d'auto-construction de 6% (calcul fait à partir du nombre de latrines réalisées et de l'expression des choix des ménages, tableau 4). On pourrait valoriser cette contribution à environ 2 millions Francs CFA par an et par commune (60 000 Francs CFA/ latrine<sup>2</sup>), en raison trente-six (36) latrines par commune par an.

- **La solidarité interfamiliale** : la prise en charge de la subvention actuelle pour une latrine (45 000 F CFA) par une relation de la famille vivant hors du village (solidarité interfamiliale). Cette somme pourrait représenter la contrepartie d'une autre forme de solidarité communautaire (par exemple le Koda Paabou) ou d'un projet d'assainissement à l'échelle communale, financé par la responsabilité sociale des entreprises, le mécénat ou un PTF. Cette solidarité interfamiliale peut s'exprimer au-delà de la cellule familiale d'origine. Elle est estimée à 1 million F CFA par an et par commune.

#### • Les solidarités à l'échelle de la communauté

Deux sources sont objectivement mobilisables :

- les contributions du mouvement associatif de la société civile : Il s'agit de la mobilisation des ressortissants qui se trouvent dans d'autres localités (salariés fonctionnaires, diaspora) qui disposent des revenus monétaires leur permettant d'apporter une aide aux communautés rurales : le volume de financement ne peut être estimé à ce stade ;
- les solidarités non monétaires internes aux communautés, le « Sani Paabou », adaptation du « Koda Paabou » : la contribution de la réplication du Koda Paabou en « Sani Paabou » est liée au nombre de ménages qui s'engagent volontairement dans la construction de leur latrine. Elle est estimée à 3.5 millions Francs CFA par an suivant le résultat des travaux de terrain.

Ces formes d'appui sont stimulées par L'ATPC et la CCC/IEC qui portent l'assainissement au-devant des préoccupations des ménages ruraux et d'ATPL/SANITHON qui sensibilise les individus de la diaspora sur les enjeux de l'hygiène et l'assainissement pour la santé et la dignité. Il s'agit d'informer, de motiver ces acteurs à s'engager financièrement, matériellement et socialement dans l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement de leurs parents au village.

#### • Les solidarités à l'échelle de la commune

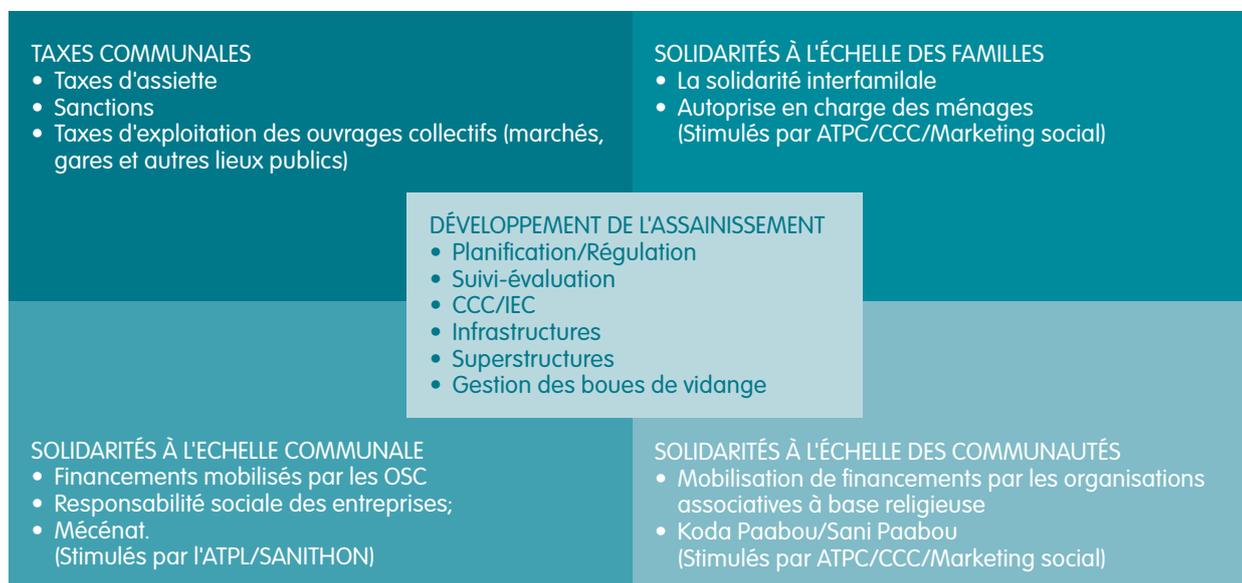
Le mécénat et la responsabilité sociale des entreprises sont des sources mobilisables de financement de l'assainissement familial. Cependant il est difficile d'estimer le montant des financements à ce stade ainsi que la proportion à affecter à l'assainissement.

L'ATPL/SANITHON et les plans communaux de développement PCD-AEPA sont les outils à mettre en œuvre pour la mobilisation de ces fonds endogènes.

<sup>2</sup> Coût d'une latrine VIP suivant le projet

• **Évaluation du potentiel de financement**

Les sources de financement ont été regroupées en quatre modes de contributions illustrés par le diagramme qui suit :



**FIGURE 1** SOURCES DE FINANCEMENT ENDOGÈNES MOBILISABLES POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA PROMOTION DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE LA GNAGNA – BURKINA FASO

Bien que mal connus, les financements endogènes constituent le socle de la durabilité des services d'assainissement familial. Leur connaissance et leur valorisation peuvent s'améliorer avec des enquêtes plus approfondies. L'établissement d'une situation de référence serait une base objective d'un développement durable des services d'assainissement. Le potentiel minimal de financement endogène est évalué à 14.5 millions FCFA par commune et par an. En l'absence d'un programme, les subventions du budget national peuvent permettre de maintenir une activité continue de développement de l'assainissement dans les différentes communes. Cette somme à priori modique peut constituer une contrepartie solide pour un projet ou programme d'assainissement étalé sur le moyen terme, financé soit, par le transfert de ressources de l'Etat, un apport d'un fond de responsabilité sociale d'entreprise ou du mécénat, ou un PTF.

Mais, ce qui est important, c'est qu'il permet d'établir un système de financement durable de l'assainissement dans les communes, notamment rurales. C'est ce système qui doit être soutenu par les PTF et les ONG pour accélérer l'accès aux services d'assainissement.

**TABLEAU 5** POTENTIEL DE FINANCEMENT ENDOGÈNE DE L'ASSAINISSEMENT DANS LA PROVINCE DE LA GNAGNA

Nature du financement endogène	Potentiel par commune (KF CFA)
<b>Taxes communales</b>	
• Ligne budgétaire Assainissement (fonctionnement)	8 000
<b>Solidarités à l'échelle familiale</b>	
• Auto-construction	2 000
• Solidarité interfamiliale affectée à l'assainissement	1 000
<b>Solidarités à l'échelle de la communauté villageoise</b>	
• Koda Paabou/ Sani Paabou	3 500
<b>Solidarités à l'échelle communale</b>	
• Subvention de l'État à la commune – transferts	PM
• Responsabilité sociale des entreprises	PM
• Mécénat	PM
<b>Total moyen par commune</b>	<b>14 500</b>

Source: Rapport, Financement endogène Assainissement, IRC Burkina 2016

## IV. Quelles ressources endogènes pour quelles activités d'hygiène et d'assainissement dans la province de la Gnagna

### 4.1. GESTION DU SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

La gestion du service englobe la planification, le suivi-évaluation, le contrôle régalién au niveau communal (texte d'application et les sanctions), l'entretien et la maintenance des ouvrages collectifs, la gestion des boues de vidange. La communication pour le changement de comportement devrait relever de ce volet. Elle a été mise à part compte tenu de ses coûts et mode de financement ainsi que son caractère spécialisé, donc contractualisable à une entité associative.

Dans toutes les six communes que sont Piela, Bilanga, Manni, Coalla, Liptougou et Thiou, il ressort que chacune d'elles contribue à la hauteur de 1 800 000 de francs CFA par an pour la prise en charge d'un technicien affecté à la mairie pour le suivi et le contrôle des activités de construction de latrines et des sensibilisations en lien avec l'assainissement. SaniEst est le partenaire externe qui contribue actuellement à la prise en charge de ce technicien.

La bonne pratique actuelle de renforcer le budget communal par des subventions d'accompagnement fournis par les PTF et l'état, doit se poursuivre afin d'inscrire progressivement des montants conséquents dans le budget communal (voir tableau 5). Ces budgets vont servir en priorité, outre la prise en charge des agents, au financement de la planification du service et le suivi-évaluation, qui sont des composantes de pérennisation de l'assainissement en milieu rural. Les partenaires techniques et financiers et l'état pourront assister les communes pour le démarrage de ce volet, comme c'est le cas actuellement.

### 4.2. COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Le changement de comportement est rarement priorisé et adéquatement budgétisé dans la plupart des communes, malgré son impact sur la création de la demande et les bénéfices sur la santé des populations. Lorsque les fonds sont disponibles pour l'assainissement, la priorité est souvent accordée à la construction et à l'amélioration des ouvrages. Les avantages sanitaires et économiques de la réalisation de ces ouvrages dépendent cependant de l'améliora-

tion des comportements hygiéniques clés tels que l'usage adéquat des latrines, le lavage des mains au savon et l'utilisation appropriée de l'eau potable. Au vu de la complexité de cette action, elle doit être portée entièrement par les mairies au sein des communes rurales. Cette responsabilité des collectivités territoriales est assez bien perçue (Cf. encadré n°01).

**Encadré n°01:** Un adage en langue Mooré dit : « **Ba gaying soba n'ganta zuug tib kûu** » qui se traduit littéralement « C'est le maître du chien enragé qui doit impérativement se saisir de sa tête s'il souhaite qu'on l'aide à l'abattre ». Cela pour dire que la principale responsabilité en matière d'assainissement doit revenir aux communes si l'on veut construire un processus de financement endogène.  
« **Président de la délégation spéciale de la commune rurale de Liptougou** »

Les entretiens avec les responsables des collectivités montrent que seulement les ONG et les projets et programmes utilisent diverses approches isolées ou combinées pour améliorer le changement de comportement en matière d'assainissement. Il s'agit des campagnes WASH, des techniques participatives d'amélioration de l'assainissement de type PHAST, de partenariats à grande échelle pour le lavage des mains, du marketing de l'assainissement ou encore de l'assainissement total (ATPC). En dépit de toutes ces initiatives, la mobilisation générale pour le changement de comportement en matière d'hygiène est restée faible et ne se traduit que par des actions de courte durée dont les impacts restent assez limités.

La communication pour le changement de comportement doit être financée par des ressources pérennes et sur une durée de moyen terme au moins. Ce volet devrait être financé par les taxes de la commune et l'apport de l'état et des PTF (voir tableau 5). Une négociation devra être engagée pour l'inclure dans les attributions des Agents de Santé à Base Communautaire (ASBC) qui sont des bénévoles villageois travaillant dans la promotion de la santé au niveau des villages.

### 4.3. LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES

Le principe de base, en accord avec la stratégie nationale et les pratiques actuelles, est que chaque ménage doit contribuer à la construction de son ouvrage d'assainissement soit par lui-même ou par les différentes solidarités endogènes.

Dans le cadre d'un programme d'assainissement, les solidarités à l'échelle familiale et à l'échelle communautaire (Sani Paabou) vont servir par ordre de priorité au creusage des fosses et le ramassage des agrégats, la construction de la superstructure. Les autres types de dépenses peuvent être financés par une combinaison de plusieurs sources (voir tableau 5). Les contributions doivent être utilisées de manière à assurer l'efficacité, l'efficacité et la responsabilisation des ménages, source de durabilité. Il s'agit de l'acquisition de matériaux (ciment, fer à béton, tuyau de ventilation), la confection de la dalle de défécation, la rémunération des maçons et l'appui en matériaux pour la construction des superstructures.

De toutes les possibilités et sources de financements endogènes retrouvées au sein des communes de la Gnagna, le financement représenté par les apports non monétaires fournis par les formes d'entraide et de solidarité traditionnelle semble être le plus volumineux et le plus étendu. Même si nulle part ces formes d'entraide que sont le « THITHION PAABOU » ; le « KODA PAABOU » n'ont été utilisés pour construire un ouvrage d'assainissement. Les échanges au sein des focus group ont montré qu'il existe bien une possibilité de faire de ces formes des piliers sur lesquels les acteurs de développement de la province peuvent construire un mécanisme de financement endogène porté par les ménages bénéficiaires eux-mêmes.

En effet dans tous les focus group, l'ensemble des participants et participantes ont trouvé opportun et favorable d'employer ces formes d'entraide traditionnelle pour résoudre de manière interne la problématique de l'assainissement. Les séances d'animation des focus group ont été des occasions pour les communautés de s'interroger sur leur situation en matière d'assainissement et d'apporter des éléments de réponse.

Les éléments de réponses synthétiques des différents groupes d'entretien étaient :

#### Encadré n°02 :

- **Qui nous apporte l'aide actuellement pour réaliser nos latrines ?** : Surement des amis de notre pays, des blancs, des personnes aisées financièrement
- **Pourquoi ils nous donnent cette aide ?** Parce que nous sommes pauvres, par humanisme
- **En définitif qu'est-ce qu'ils nous apportent comme aide ?** Des conseils, des matériaux définitifs et paiement des maçons
- **Qu'est ce nous faisons actuellement pour disposer d'une latrine ?** Creuser notre fosse, apporter des agrégats et de l'eau, aider les maçons
- **Est-ce nous ne pouvons pas nous même avoir tous ce qu'ils apportent ?** Non nous n'avons pas d'argent, mais oui nous pouvons le faire si nous le voulons
- **Comment nous allons nous organiser pour avoir ce que les donateurs externes nous apportent ?** Faire des cotisations, travailler dans des champs communautaires et utiliser les fonds de la vente des produits pour acheter ce que nos donateurs nous apportent

La synthèse des réponses permettent de conclure que les populations des communes de la Gnagna disposent à travers les formes d'entraide traditionnelle la capacité de s'organiser pour apporter un financement endogène au besoin de l'assainissement familial.

La conversion de la force de travail en revenu monétaire utilisé pour l'acquisition des services ou des biens au profit des ménages est une expérience connue dans quelques villages. Pendant les focus group, des participants ont évoqué l'utilisation de cette méthode par les associations des usagers de l'eau (AUE) pour mobiliser des fonds pour la réparation des pompes de forages.

Si les cotisations sont des expériences en échec au sein de villages, les populations peuvent bien mettre leur force de travail au service de la réalisation des ouvrages d'assainissement, soit directement, soit par le biais d'une activité rémunératrice. Les CVD ou autres personnes ressources seront responsabilisées pour l'organisation pratique de la mise en œuvre d'un plan d'action établi au préalable par l'entité géographique concernée dans le cadre de l'ATPC.

Dans ce dispositif les apports en agrégat, les briques en banco, le creusage de la fosse et l'apport de l'eau seront toujours à la charge du ménage bénéficiaire. Cependant des exceptions doivent être faites pour des personnes vivant avec un handicap, les malades et les personnes âgées sans soutien.

Les plans d'action doivent être simples, issus d'un processus documenté tel que l'ATPC et axés sur des résultats tangibles tels que le nombre de latrines : les quantités des matériaux de construction tels que le ciment et les fers à béton à mobiliser, doivent être précisées. Ces plans doivent être partagés avec les mairies et les ressortissants de la province.

Il faudrait qu'un accompagnement soit donné aux villages avec des outils de gestion transparente. Ce travail de préparation doit être fait par la commune et les projets d'assainissement.

**TABLEAU 6** FINANCEMENT DES COMPOSANTES DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRÉTA EN MILIEU RURAL DANS LA GNAGNA – BURKINA FASO

Composante	Sous-Composantes	Activités/Outils	Ressources	Responsable institutionnel/Appui
<b>Planification et suivi-évaluation</b>	Planification du service	Elaboration de plan stratégique	Taxes communales, Budget de l'Etat, PTF	<b>Mairies,</b> Comité villageois (AUE)
	Suivi-évaluation	Monitoring de l'accès au service	Taxes communales, Budget de l'Etat, PTF	
<b>Construction des installations d'assainissement</b>	Infrastructures	Creusage de la fosse, agrégats	Main d'œuvre par les ménages, Sani Paabou	<b>Ménages,</b> Maître d'ouvrage délégué, ONG
		Construction de la fosse + dalle+ Mise en place des dispositifs de ventilation	Ménages, solidarités familiales, solidarités communautaires, solidarités communales, PTF	
	Superstructures	Installation des clôture-toiture-porte	Ménages, toutes les solidarités, PTF	
<b>Intermédiation sociale de l'AEUE</b>	CCC	IEC	Taxes communales, PTF	<b>Mairies,</b> DREA, DGA, ONG
	Mobilisation sociale	ATPC	Taxes communales, PTF	
	Mobilisation financière	ATPL/SANITHON	Taxes communales, PTF	
<b>Entretien et maintenance des ouvrages d'assainissement</b>	Entretien des ouvrages	Entretien des latrines familiales	Ménages, Usagers	<b>Ménages et Mairies</b>
		Entretien latrines publiques	Tarif d'usage, taxes communales	
	Maintenance des ouvrages	Gestion des boues de vidange	Taxes communales, tarif de vidange	
<b>Développement des capacités et gestion connaissances</b>	Développement des capacités	Formation continue, programme de jeunes stagiaires	Budget de l'Etat, PTF	DREA, DGA, ONG
	Gestion de connaissances et apprentissage thématique	Capitalisation	Budget de l'Etat, PTF	

#### 4.4. LA CRÉATION DE SYNERGIE ENTRE LES DIFFÉRENTES SOURCES DE FINANCEMENT

• **La complémentarité des sources de financement**

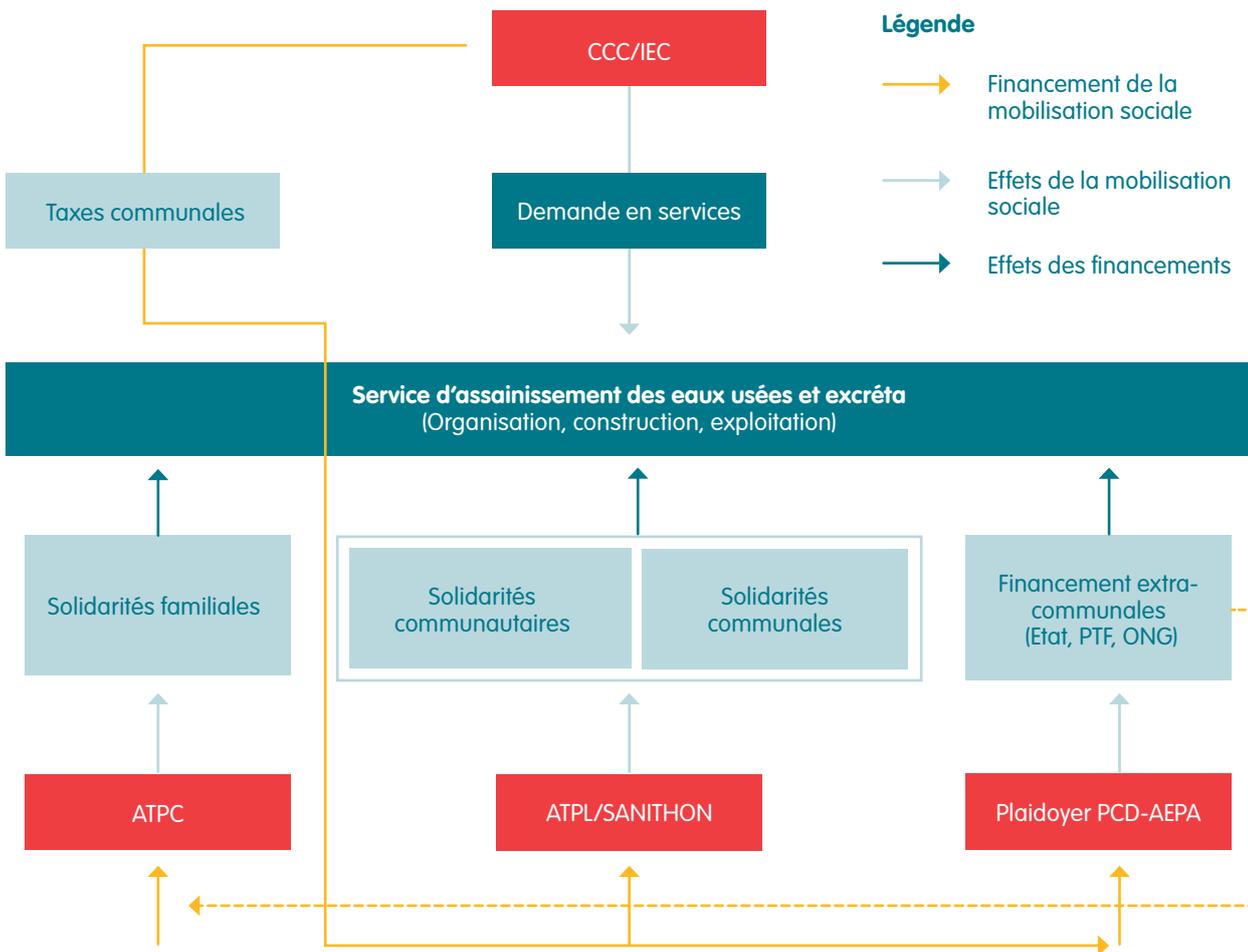
Il y a deux obstacles majeurs pour optimiser et valoriser les possibilités de financement endogène. Les délais de mobilisation, les mécanismes de la mise en œuvre sont difficilement compatibles avec les délais de réalisation des projets et programmes qui sont très limités dans le temps. Les méthodes actuelles d'élaboration et de mise en œuvre et de reddition des comptes des projets ont du mal à tenir compte de ces sources de financements qui restent incertaines et difficilement mesurables avec les mêmes outils.

Pour lever ces obstacles, il faut d'abord que chaque commune ait son modèle de financement des services d'assainissement avec une activité pérenne de base financée localement. Deuxièmement, les segments du service qui seront financés par les ressources endogènes devront être déterminés par les populations et connus d'avance par les sources de financements extérieures.

Les contributions des PTF ainsi que le budget de l'état serviront alors à consolider ou à accélérer le financement des ouvrages et du service. L'appui de l'Etat et des bailleurs de fonds se focaliserait prioritairement sur les stratégies, la planification et la mise en place des différents mécanismes de promotion et de monitoring des services d'assainissement, ensuite la subvention de la construction des ouvrages. Il s'agit donc pour l'état et les PTF de financer un modèle local de développement des services d'assainissement. Cette approche est en parfaite cohérence avec la politique et la stratégie nationale d'assainissement et le transfert de la compétence assainissement aux collectivités locales.

• **Le schéma du système de financement**

Le schéma qui suit résume les mécanismes du système de financement de l'assainissement des eaux usées et excréta dans chacune des six communes rurales de la Province de la Gnagna.



**FIGURE 2** SYSTÈME DE FINANCEMENT DURABLE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRÉTA DANS LA PROVINCE DE LA GNAGNA – BURKINA FASO

## V. Stratégie de mobilisation des ressources pour le développement des services d'hygiène et d'assainissement

### 5.1. VALORISER LES EXPÉRIENCES ET LES ACQUIS DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

L'expérience du secteur a produit des outils et des méthodes qu'il faut capitaliser et mettre à profit pour avancer. La valorisation de ces outils et méthodes permet d'élaborer des stratégies de financements pérennes adaptés au contexte de pauvreté.

Les plans communaux AEPA existent dans les communes rurales. Les plans d'action annuelle (PAA) doivent maintenant traduire sans attendre ces plans communaux en activités concrètes. Les communes doivent compléter et utiliser les outils pour les conduire surtout dans la mobilisation des financements endogènes.

A la lumière d'opportunités existant au sein des communes plusieurs voies sont exploitables par les mairies pour mobiliser des financements à injecter directement au profit de l'assainissement familial. Les sources identifiées sont opportunes pour favoriser une prise en charge endogène des questions de l'assainissement, cependant elles présentent parfois des contraintes auxquels des solutions doivent être apportées afin que ces possibilités puissent être durables.

### 5.2. RENFORCER LA DEMANDE INSTITUTIONNELLE ET SOCIALE EN HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

- Impulser un leadership local au niveau communal : l'assainissement est une compétence transférée de l'État vers les communes. Il est devenu nécessaire pour les communes de s'attaquer aux problèmes d'hygiène et d'assainissement et de porter les différentes initiatives, en utilisant les outils de la politique nationale.
- Elaborer des programmes de communication pour le changement de comportement et d'IEC afin de sensibiliser les populations aux questions d'assainissement.
- Développer la conscience du risque pour la santé auprès des populations en utilisant des outils adaptés (ATPC et plan d'action au niveau de chaque village).

### 5.3. UTILISER DES OUTILS ADAPTÉS DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS ENDOGÈNES

Il s'agit d'influencer les décisions des donateurs de financements endogènes pour orienter les flux financiers endogènes vers l'hygiène et l'assainissement. L'outil actuellement utilisé et qui a permis d'avoir les résultats est l'ATPL/SANITHON. Mais il faut la planifier dans le temps et créer un environnement institutionnel favorable pour utiliser de façon diligente les fonds collectés. L'ATPL/SANITHON devrait s'adosser à des événements sociaux majeurs afin de baisser les coûts de son organisation : grandes fêtes coutumières ou religieuses qui font l'unanimité, jour de grands marchés, coupes de sport (football, cyclisme) qui amènent à de grands rassemblements des populations.

### 5.4. QUEL PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION ET LA VALORISATION DES FINANCEMENTS ENDOGÈNES

Le plan d'action sera réalisé en sept (7) étapes telles que consignée dans le tableau 6 dans chaque commune.

#### **Avant la construction des latrines (étapes 1 à 3)**

La demande institutionnelle en assainissement doit être clairement exprimée à travers les initiatives des autorités locales et régionales : une sensibilisation et un appui par une ONG ou un projet/programme est nécessaire pour démarrer.

La demande sociale en assainissement sera consolidée en utilisant la compréhension de la nécessité de l'assainissement et la pression morale due à la cohésion sociale des communautés pour emporter la décision des ménages de s'engager dans la construction des ouvrages d'assainissement. L'outil privilégié sera l'ATPC.

Sur le terrain, les responsables locaux des villages ou de quartiers s'engagent formellement avec l'appui des hygiénistes /ASBC, les CVD et les conseillers municipaux. Concrètement le résultat est l'existence d'un plan villageois d'assainissement des eaux usées et excréta à partir d'une situation de référence.

En outre ils devront choisir l'événement social sur lequel on pourrait s'appuyer pour la réalisation d'une

activité de marketing social et de mobilisation fonds endogènes (fête coutumière ou religieuse majeure, coupe en sport, jour de grand marché à la fin de la saison des pluies) et situer la date approximative de l'évènement pour des raisons organisationnelles. C'est au cours de cet évènement que sera organisé l'ATPL/SANITHON pour la levée de fonds, lorsqu'on ne peut pas le faire au niveau communal. Tout le cycle et les périodes de réalisation des activités sont tributaires de la date de cet évènement.

Pour la levée des fonds, il s'agit d'actionner les mécanismes de solidarité pour le financement des matériaux de construction et la main d'œuvre spécialisée.

**La réalisation des ouvrages (étapes 4 et 5)**

Pour la réalisation des ouvrages, il s'agit d'actionner les mécanismes de solidarité encore opérantes dans

les communautés villageoises pour réaliser la part d'activités qui ne nécessite pas forcément de l'argent liquide et de financer l'achat des matériaux de construction et la maçonnerie avec les financements mobilisés.

**Le suivi-évaluation (étapes 6 et 7)**

Le suivi-évaluation est une activité conduite conjointement par les techniciens de la commune et les bénéficiaires des ouvrages afin de mesurer l'état de mise en œuvre du plan d'action de chaque village et l'agréger au niveau communal. Les indicateurs élaborés au niveau national seront utilisés.

Le Maire et le conseil municipal rendront compte des plans d'action aux populations sur la base du rapport de suivi-évaluation.

**TABLEAU 7 PLAN D'ACTION SOMMAIRE DE VALORISATION DES FINANCEMENTS ENDOGÈNES POUR L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES RURALES DE LA GNAGNA – BURKINA FASO**

Étape	Contenu de l'étape	Responsable	Echéance
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information/sensibilisation des acteurs locaux (Conseils municipaux, OSC, STMEA, Maires, DREA) Rencontre des DREA, Session des Conseils municipaux</li> </ul>	SaniEst	Novembre
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix des localités motivées et des évènements sociaux</li> </ul>	Mairie	Décembre
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation SANITHON/ATPL</li> </ul>	Mairie, Préfecture, Associations locales	Janvier
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche ATPC dans les localités choisies</li> </ul>	SaniEst	Décembre -Janvier
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite de construction de latrines</li> </ul>	STMEA, Maçons, bénéficiaires, Sani-Paabou	Février – Mai
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation de l'action</li> </ul>	Mairies, STMEA, comités locaux	Mai
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journée publique de redevabilité</li> </ul>	Mairies, comités locaux	Fin mai

## VI. Conclusion

Le financement de l'assainissement familial dans les communes rurales de la province de la Gnagna peut se faire en comptant sur la participation des bénéficiaires c'est à dire des communautés vivant ou ressortissant de cette province. En effet, l'étude révèle que les communautés, quelle que soit la commune rurale de la province de la Gnagna, disposent de sources de financement potentielles traditionnelles et modernes que l'on peut canaliser vers l'acquisition d'ouvrage d'assainissement familiale. Les collectivités, les ONG peuvent s'appuyer sur ces formes d'entraide, de solidarité et pratiques pour impulser des actions favorisant l'amélioration et la durabilité de l'accès aux ouvrages d'assainissement familial.

Il est recommandé que IRC exécute au cours du déroulement du projet SaniEst un projet pilote de mobilisation et de valorisation de financement endogènes dans deux à trois communautés par commune afin de tester les différentes hypothèses émises à la fin de cette étude.

# ANNEXE

## 1. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1.1. ENA (2010), Monographie de la province de la Gagna
- 1.2. IRC (2015), Evaluation des pratiques d'hygiène et d'assainissement des ménages dans 6 communes rurales de la Province de la Gnagna, rapport de l'étude des facteurs déterminants dans les communes d'intervention du Projet SaniEst ;
- 1.3. SANOU, C. (IRC, 2015), étude de la situation de référence des maladies liées à l'hygiène et à l'assainissement dans les communes d'intervention de SaniEst.
- 1.4. USAID WAWASH, (2014) Situation de référence des pratiques d'hygiène et d'Assainissement dans les communes d'intervention du Projet SaniEst ;
- 1.5. Projet SaniEst, Rapport intermédiaire 01/2014 au 31/07/2015.

**IRC Siège**

**Adresse de visite**

Bezuidenhoutseweg 2  
2594 AV The Hague  
The Netherlands

**Adresse postale**

P.O. Box 82327  
2508 EH The Hague  
The Netherlands  
Tel : +31(0)70 -304 4000

**IRC Burkina Faso**

**Adresse de visite**

94 Rue 14.80 / 1200  
Logements,  
Ougadougou, Burkina Faso

**Adresse postale**

BP 5754 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel : +226 25 50 51 44